



Commune de Chevilly

Chevilly, le 11 mai 2021

Préavis Municipal N° 04/21 – Défraiement de la Municipalité Législature 2021-2026

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'article 29 de la loi sur les Commune précise :

"Sur proposition de la Municipalité, le Conseil Général fixe les indemnités du Syndic et des membres de la municipalité".

Chaque législature nous amène à la révision des appointements des municipaux et du tarif des vacations.

Les tarifs en vigueur pour la dernière législature étaient de :

- Syndic : CHF 3'500.00 comme forfait fixe
- Municipaux : CHF 2'300.00 comme forfait fixe
- Séance de Municipalité : CHF 80.00 par séance
- Heure de vacations : CHF 35.00
- Frais de déplacement : CHF 0.70 par kilomètre

Par ce présent préavis, la Municipalité vous propose, après discussion et comparaison entre communes voisines, les adaptations suivantes :

- Syndic : CHF 3'800.00 comme forfait fixe
- Municipaux : CHF 2'500.00 comme forfait fixe
- Séance de Municipalité : CHF 120.00 par séance
- Heures de vacation : CHF 40.00
- Frais de déplacement : CHF 0.70 par kilomètre

Concernant les séances de municipalité, il faut préciser qu'elles ont lieu chaque quinzaine à Chevilly alors qu'une forte tendance, même dans nos campagnes, est de passer à un rythme hebdomadaire. Ainsi, compte tenu des documents et problématiques de plus en plus nombreux à traiter, les séances durent 3 à 4 heures.

Au vu de ce qui précède, La Municipalité prie le Conseil de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Général de Chevilly :

- vu le préavis 04/21
- ouï le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

de fixer, pour la législature 2021-2026, les indemnités de la Municipalité de la manière suivante :

- Syndic : CHF 3'800.00 comme forfait fixe
- Municipaux : CHF 2'500.00 comme forfait fixe
- Séance de Municipalité : CHF 120.00 par séance
- Heure de vacations : CHF 40.00
- Frais de déplacement : CHF 0.70 par kilomètre

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, ses salutations les meilleures.

POUR LA MUNICIPALITE

Le Syndic,

La Secrétaire,



J.-F. Braissant

G. Briand